

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 20 FEVRIER 2015

Assistaient à la séance :

Messieurs NEZONDET S., Maire ; DUFOUR T., Mesdames NOBLET Ch., DAUPHIN L., Adjoint ; Monsieur AUGER M., Madame HUSSON Ch., Monsieur BOURBONNAIS O., Madame RONDEAU A., Monsieur BILHOT G., Madame PLEPELIC M., Monsieur VIAULT G., et Madame BOUVIER S., Conseillers.

Absents excusés :

Madame MARY J., Messieurs DUVAUT F., et OLLAR Ph., Conseillers.

Pouvoirs :

Madame MARY J., Conseillère a donné pouvoir à Madame PLEPELIC M., Conseillère ;
Monsieur DUVAUT F., Conseiller a donné pouvoir à Monsieur DUFOUR T., Adjoint ;
Monsieur OLLAR Ph., Conseiller a donné pouvoir à Monsieur VIAULT G., Conseiller.

Monsieur BILHOT G. a été élu secrétaire de séance.

NOUVELLE CAPITALE REGIONALE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE :

Le Maire informe le Conseil qu'il a reçu de Monsieur Guillaume Larrivé, député de l'Yonne une lettre l'invitant à faire délibérer le conseil municipal, afin de faire entendre la voix de la Commune et de l'Yonne dans le choix de la nouvelle

capitale de la région Bourgogne Franche-Comté. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, appelle le Gouvernement à choisir Dijon comme capitale de la nouvelle région Bourgogne Franche-Comté, décide d'adresser la présente délibération aux préfets de l'Yonne, et de la région Bourgogne, ainsi qu'au président du Conseil Régional de Bourgogne.

TARIFICATION DE L'EAU : MISE EN PLACE D'UNE PART FIXE :

Monsieur le maire fait part au conseil des difficultés liées au budget de l'eau : En 2013, la part d'assainissement prélevée sur les deux rôles de factures d'eau n'a pas été reversée au budget de l'assainissement. Effectuer ce reversement cette année entrainerait un budget de l'eau déficitaire. En vertu du principe de sincérité du budget, il convient de reverser ces sommes au budget de l'assainissement, d'autant plus qu'un projet d'extension de la station d'épuration étant en cours, les dépenses liées à ce projet devront être assumées. En 2007, une taxe de prélèvement d'eau a été instaurée, taxe qui n'a pas été répercutée sur la facturation. Par ailleurs, de nombreuses dépenses sont à prévoir pour résoudre différents problèmes existant de longue date : présence d'ammonium dans l'eau, réfection de la cuve du château d'eau et mise aux normes du réseau avec le remplacement des branchements en plomb. Monsieur le maire propose de reverser la part d'assainissement d'un des deux rôles, de répercuter la taxe de prélèvement sur la facturation et d'instituer une part fixe. Cette part fixe peut être d'un montant maximum de 90€. Monsieur le maire propose de fixer ce montant à 45€ par an. Il est objecté qu'en raison de la mauvaise qualité de l'eau il est délicat d'augmenter son prix. Une solution serait de baisser la part assainissement et d'augmenter la part concernant l'eau. Cependant les foyers n'étant pas raccordés au réseau collectif d'assainissement seraient pénalisés. Le montant définitif des dépenses à venir n'étant pas fixé il conviendrait également d'attendre avant d'augmenter le prix de l'eau. Le prix de l'eau à Vinneuf étant inférieur à la moyenne des communes de l'Yonne et afin de prévoir les dépenses d'amélioration de la qualité de l'eau, d'entretien du château d'eau et de remplacement des branchements en plomb, le conseil, après avoir délibéré, fixe à 45 € le montant de la part fixe qui sera imputé sur les factures émises à partir de 2015.

CONTRATS D'ELECTRICITE POUR LA SALLE POLYVALENTE ET L'ECOLE ELEMENTAIRE :

Suite à l'échéance des contrats et à la suppression du tarif jaune Le Maire présente le nouveau contrat renégocié avec EDF concernant la fourniture de l'électricité de l'école élémentaire d'une durée de 3 ans pour une économie de 1 782,72 € par an. Il présente les dispositions particulières qui complètent les conditions générales de vente en vigueur. A cet effet, il donne lecture des conditions tarifaires, et ajoute qu'il a profité de ce nouveau contrat pour réajuster la puissance du compteur des écoles passant de 168 KV_a à 120 KV_a pour une économie de 1 650,00 € par an. Il précise qu'en ce qui concerne les modalités pour la salle polyvalente, il serait souhaitable de passer par le groupement de commande du Syndicat Départemental d'Electrification de l'Yonne. Le Conseil

après avoir délibéré, autorise le Maire à signer ce contrat pour une durée de 3 ans avec EDF, à rejoindre le groupement d'achat du SDEY pour la salle polyvalente, et à régler les dépenses correspondantes.

CONTRAT DE MAINTENANCE POUR LE LOGICIEL CIMETIERE AVEC JVS-MAIRISTEM :

Le contrat concerné n'arrivant à terme qu'en décembre prochain, le sujet est retiré de l'ordre du jour. Il sera réexaminé lors de la présentation du nouveau contrat qui commencera au 1^{er} janvier 2016.

CREATION DE POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE :

Monsieur le Maire informe le conseil que suite à l'obtention de son examen professionnel par l'un des agents du service administratif, il convient de créer un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe afin de l'installer dans ce grade à compter du 1^{er} mars prochain, il précise que cette personne satisfait pleinement dans son travail. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} mars, de modifier le tableau des effectifs communaux dans ce sens, d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal et demande au Maire de prendre l'arrêté correspondant.

HEURES SUPPLEMENTAIRES POUR UN AGENT DU SERVICE TECHNIQUE :

Le Maire rappelle qu'en ce qui concerne les agents de droit privé, les agents employés sous contrat aidé ne peuvent prétendre au bénéfice du régime indemnitaire applicable aux agents publics et notamment aux dispositions relatives à l'indemnisation des heures supplémentaires. Il ajoute que ces contrats peuvent être considérés comme des contrats de travail à temps partiel et qu'en tant que tels ces agents peuvent être amenés à effectuer des heures complémentaires. Il propose donc qu'à compter du 1^{er} mars, les agents concernés puissent effectuer des heures complémentaires afin de pallier un surcroît de travail, ou à des cas de force majeure dans les conditions ci-dessous définies. Les heures travaillées dans la limite des 10 % de la durée fixée par le contrat de travail seront majorées d'autant. Les heures au-delà des 10 % seront majorées de 25 %. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité accepte le principe tel que présenté, charge le Maire d'établir les avenants avec les agents concernés et d'inscrire les crédits au budget 2015.

COUPE ET VENTE DE PEUPLIERS A L'ANCIENNE STATION DE POMPAGE :

Le Maire informe le Conseil que la peupleraie, qui se trouve sur le site de l'ancienne station de pompage est arrivée à maturité et qu'il faut penser à son abattage et à la vente des peupliers. A cet effet, il propose de prendre contact avec différentes entreprises spécialisées dans ce domaine et de retenir l'offre la mieux disante pour la vente de ces végétaux. Il précise qu'une replantation sera

faite. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à réaliser les démarches nécessaires à cet abattage, et à encaisser le produit de cette vente au budget communal 2015.

AFFAIRES DIVERSES :

- Course cycliste de la CCYN : celle-ci aura lieu le dimanche 15 mars prochain, les coureurs réaliseront deux tours sur la commune à partir de 14h 30. Il est redemandé si certains conseillers veulent bien être signaleurs.

- Elections départementales : Monsieur le Maire rappelle que les 22 et 29 mars auront lieu les élections départementales. Les tableaux avec les horaires de permanence seront envoyés par mail à chaque conseiller. En ce qui concerne les horaires, Monsieur VIAULT indique qu'il donnera sa réponse prochainement.

- Information sur l'association des amis du patrimoine : Monsieur AUGER, conseiller et membre de l'association brosse un état des lieux de la réunion qui s'est tenue le 10 février dernier. Il indique que l'association de Misy sur Yonne y était présente. Il précise que dans patrimoine il convient de comprendre l'ensemble des biens : l'église, la chapelle Champrond, les croix votives. Pour faire vivre cette association et obtenir des subventions, l'accueil de nouveaux adhérents est souhaité. Il précise que l'église est inscrite aux monuments historiques.

- Commémoration du 19 mars 1962 : le Maire indique que cette année la commémoration du 19 mars 1962 aura lieu à Chaumont, les modalités sur l'organisation de cette manifestation seront transmises aux conseillers par mail dès qu'elles seront connues.

- Informations sur le SIVOM et sur l'agrandissement de la station d'épuration : Monsieur DUFOUR, 1^{er} adjoint et vice-président du SIVOM rend compte de l'avancée du dossier loi sur l'eau. Il précise que la réunion s'est tenu à Vinneuf, avec visite sur le site de la station d'épuration et à proximité de la future zone du projet de création de la frayère à brochets, en présence de tous les intervenants et de Monsieur HAROUNA de la police de l'eau en charge du dossier loi sur l'eau. En ce qui concerne l'éventuelle zone humide sur la zone d'extension de la STEP, une étude pédologique (prélèvement par carottage) doit être réalisée afin de déterminer la nature du sol. S'il s'avère qu'il y a une suspicion d'une zone humide, une étude phytosociologique correspondant à l'observation de la flore sur une période de 4 mois sera nécessaire. Le cabinet BIOS en charge de l'étude doit fournir un devis, les résultats seront communiqués courant avril. Une visite sur le site du plan d'eau des Isles a permis à Monsieur HAROUNA de visualiser la future zone d'implantation de la frayère à brochets. La création de la frayère doit être en capacité de compenser 2 à 3 fois le volume soustrait de l'agrandissement de la station par rapport à l'axe de l'écoulement de l'Yonne. Le cabinet BIOS est en charge de l'estimation de ces volumes. Il indique qu'il a été statué sur la réalisation de deux bassins de stockage des boues.

- Travaux en cours : Monsieur DUFOUR, adjoint en charge des travaux indique qu'en ce qui concerne les travaux de la rue Carnot, l'entreprise ROUGEOT interviendra le 03 mars prochain. Quant aux travaux de la rue du Général de Gaulle, l'entreprise COLAS doit recharger en calcaire au droit de l'avaloir.

- Fourrière du Sénonais : il est à noter qu'il n'y aura pas d'augmentation de la participation communale qui reste à 0,83 € / habitant.

- Prochaines dates :

Conseil municipal :	le 27 mars ;
PLU :	le 09 mars ;
Commission finances :	le 13 mars ;
Commission Informations et Manifestations :	le 17 mars ;
CCAS :	le 19 mars ;
Caisse des Ecoles :	le 20 mars.

LA PAROLE AUX CONSEILLERS :

- Il est rappelé le problème récurrent du rideau de la bibliothèque. Il a été demandé qu'il soit démonté.

- Il est de nouveau signalé un problème avec les plaques en fonte situées au niveau du square de la rue Voltaire. Des demandes de devis ont été formulées.

- Pourquoi la réunion prévue en préambule de la réunion de conseil a-t-elle été annulée ? Certains éléments relatifs à l'église sont manquants à cette présentation. D'où un report en mars.

- Il est demandé s'il est prévu une visite de Vinneuf 1 et des carrières au printemps prochain.

La séance est levée à vingt deux heures et trente cinq minutes.

LA PAROLE AU PUBLIC :

- Il est dommage de reprocher à Monsieur NEZONDET, Maire depuis 10 mois de vouloir appliquer une part fixe alors que durant les cinq années qui se sont écoulées rien n'a été entrepris.

- Une personne venue assister à la réunion regrette les tensions qui se font sentir au sein du conseil. Elle ajoute qu'il faudrait passer outre les rancœurs afin de faire avancer les dossiers.

Le Maire,
S. NEZONDET